

N°2022-11/76B

---

**Objet : BAIL A FERME ET PROMESSE DE VENTE - PARCELLES AM 88 – 89 – 90 SUR LA COMMUNE DE SAINT-CYPRIEN.**

---

L'an deux mille vingt-deux, le 09 novembre, le Bureau du Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h00, au Centre José Arriéta à Saint-Cyprien, sous la présidence de Monsieur Thierry DEL POSO, Président.

<b>Nombre de membres afférents au Bureau :</b>	10	<b>Pour :</b>	7
<b>En exercice :</b>	10	<b>Contre :</b>	0
<b>Présents :</b>	7	<b>Abstention :</b>	0

**Présents :** Dominique ANDRAULT, François BONNEAU, Thierry DEL POSO, Robert OLIVE, Jean ROMEO, Louis SALA, Jean-Jacques THIBAUT.

**Absents excusés :** Jean-André MAGDALOU, Christophe MANAS, Nathalie PINEAU

**Secrétaire de séance :** Jean-Jacques THIBAUT.

**Date de convocation :** 02 novembre 2022

---

Le Président expose à l'Assemblée,

La Communauté de Communes est propriétaire des parcelles AM 88, AM 89 et AM 90 sur la commune de Saint-Cyprien, qu'elle souhaite mettre à disposition de la Société Domaine Montcortals, société civile d'exploitation agricole, dans le cadre d'un bail à ferme pour une mise en valeur dans le cadre d'un projet agricole poly-factoriel répondant aux objectifs suivants : une agriculture expérimentale, innovante, locale et durable.

En effet, la Société Domaine Montcortals a pour projet de cultiver à titre expérimental à faible altitude de la lavande et autres fleurs.

Le bail à ferme d'une durée de 10 ans sera assorti d'une promesse de vente qui devra être réalisée dans le délai du bail. Le bail devra être conclu dans un délai d'un an à compter de cette délibération, faute de quoi celle-ci sera caduque.

La superficie des 3 parcelles est de 18 675 m<sup>2</sup>.

Le montant du fermage annuel sera de 500 € / ha, soit 933,75 € pour les 3 parcelles.

Suivant l'avis du service des Domaines en date du 27 septembre 2022 qui a estimé la valeur de ces terrains à 1,50 par m<sup>2</sup>, il est proposé de vendre ces parcelles au prix de 28 332 €.

**EN CONSEQUENCE LE BUREAU, APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE, A L'UNANIMITE DES PRESENTS,**

☞ **DECIDE** de conclure avec la SCEA Domaine Montcortals un bail à ferme pour les parcelles AM 88, 89 et 90 sises sur la commune de Saint-Cyprien aux conditions énoncées ;

↳ **DECIDE** de conclure une promesse de vente avec la SCEA Domaine Montcortals pour les parcelles AM 88 – 89 – 90 au prix de 28 332 € ;

↳ **AUTORISE** le Président ou son représentant dûment habilité à signer tous actes à intervenir auprès de Me Lavail, notaire à Canet-en-Roussillon, pour l'exécution de cette délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

**Pour extrait conforme,  
Le Président**

